

“Le cours de religion en primaire va évoluer”

■ Le directeur du pouvoir organisateur du libre veut plus d'argent pour son réseau.

Entretien Isabelle Lemaire

A quelques jours de la rentrée, les sujets de préoccupation ne manquent pas pour Etienne Michel, le directeur du Secrétariat général de l'enseignement catholique (Segec). Au menu, le numérique à l'école (thème de l'Université d'été 2015 du Segec), l'éducation à la citoyenneté et l'égalité de financement entre réseaux.

Le Segec a mené, auprès des directeurs et des enseignants du réseau libre, une enquête sur le numérique à l'école. Quels en sont les principaux résultats ?

Plus de 50% des écoles disposent de plus de 10 ordinateurs pour 100 élèves. On n'est pas nulle part mais cela reste relativement limité. L'information majeure et optimiste, c'est que 80% du personnel estiment que les nouvelles technologies de l'information et de la communication (Tic) répondent à un renouveau pédagogique, et 64% qu'elles peuvent être une

solution à la lutte contre l'échec et le décrochage scolaire. Près de 90% affirment que les Tic peuvent faciliter la réussite de tous. D'aucuns pouvaient dire que les enseignants sont d'indécrottables conservateurs, que les Tic sont des gadgets au regard des défis pédagogiques mais c'est faux. Les enseignants vivent avec leur temps. Ils sont convaincus de l'intérêt des Tic pour améliorer l'enseignement.

Joëlle Milquet, la ministre de l'Education, souhaite renforcer la présence du numérique et l'éducation aux Tic à l'école. Vous êtes donc du même avis ?

Je suis d'accord avec l'idée d'intégrer l'éducation aux médias car l'esprit critique est plus nécessaire aujourd'hui que jamais. Je plaide plutôt pour une dotation financière au lieu d'une décision politique sur le type d'équipement informatique à utiliser. Le mieux est de permettre aux écoles de développer les infrastructures dont elles ont besoin. Toutes n'ont pas besoin d'un ordinateur par élève. Il y a un travail de conscientisation à faire quant aux vertus et possibilités des Tic, comme le Segec le fait avec ses formations sur le sujet. Nous préparons la version numérique du programme d'enseignement du fondamental afin de pouvoir y développer des liens hypertexte

vers des outils pédagogiques.

Dans quelques jours, les pouvoirs organisateurs sont conviés par la ministre à discuter de l'avant-projet de décret sur le cours et l'éducation à la citoyenneté. Le texte vous convient-il ?

Oui, grosso modo. Dans l'enseignement secondaire du libre, cela ne va pas apporter de modifications substantielles. Le programme du cours de religion a été complètement changé il y a dix ans, avec une ouverture au pluralisme (questionnement philosophique, dialogue interconvictionnel...). Ce n'est pas un lieu de dogmatisme, de prosélytisme, comme on peut le penser dans le monde laïc militant. Par contre, dans le fondamental, nous serons amenés à faire évoluer la façon dont on conçoit le cours de religion. Il y a un progrès à réaliser car ce programme n'a pas été réécrit. Avec les chefs de culte, nous allons entamer ce processus. On va incorporer trois grandes compétences: le questionnement philosophique, le dialogue interconvictionnel et l'éducation à la citoyenneté.

Vous remettez sur la table la revendication de la gratuité de l'école et de l'égalité de financement entre réseaux. A quel point le différentiel est-il grand ?

La Constitution prévoit une égalité de traitement et ce principe n'est pas respecté. L'étude McKinsey présentée en juillet montre, dans le primaire, que le libre reçoit 600 euros par élève et par an de moins que dans l'officiel subventionné. Dans le secondaire, cette différence passe à 3 100 euros. Je n'ai pas de problème avec certaines différences de financement de l'encadrement. Je conteste le montant des subventions de fonctionnement octroyé au libre par rapport à celui des écoles communales et

provinciales. On passe du simple au double. Et il faut encore ajouter ce que les communes et les provinces ajoutent, grâce à l'impôt provincial payé par tous. Nous demandons une analyse des différences objectives et que l'on adapte le mode de financement des établissements en référence au principe constitutionnel d'égalité de traitement.

“Qu'on adapte le mode de financement selon le principe constitutionnel d'égalité de traitement.”

ETIENNE MICHEL